

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2013

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### PRESENTS :

Mmes et MM. COULOMB Pierre, PASCAL Paul, BOUTRY Marcel, CASTINEL Louis, GAILLARD Annette, CHATZOPOULOS Eliane, COLETTA Eliane, PASCAL Sandrine, AGOSTINELLI Mireille, MISTRAL Jacqueline, GAIDON Jean (présent à compter de la délibération n° 11/02), FABRE Claude, GIMBERT Sylvia, POLLUS Alfred, SOMA Jacques, LEPRETRE Patricia, ZOTIAN André, COLLOMBON Danièle, MAVIEL-CAUVIN Monique.

### ABSENTS REPRESENTES :

M. INES Claude donne procuration à M. BOUTRY Marcel.  
Mme ABFELBERG Magali donne procuration à M. PASCAL Paul.  
M. COULOMB Jean-Jacques donne procuration à M. POLLUS Alfred.  
Mme DELLAVALLE Christine donne procuration à M. CASTINEL Louis.  
Mme DEPUISSET Frédérique donne procuration à M. COULOMB Pierre.  
M. BIAVA Patrick donne procuration à Mme COLLOMBON Danièle.

### ABSENTS NON REPRESENTES :

M. RAME Jean-Marie (absent excusé).  
Mme BUFFA Laetitia.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 octobre 2013.

Le Procès-verbal est adopté à la majorité. (Les élus de l'opposition refusent de prendre part au vote).

### DELIBERATION N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Deux parcelles situées rue du Général de Gaulle (Ste Anne), cadastrées C 1108 et C1109 jouxtant l'école maternelle et la crèche, d'une superficie totale de 900 m<sup>2</sup> sont mises en vente. Leur acquisition par la commune représente un intérêt général : possibilité de créer l'extension de l'école maternelle, l'extension de la crèche, un parking gratuit, une nouvelle desserte piétonne sécurisée des bâtiments crèche et école, etc...

Les services des domaines ont validé par avis du 4 octobre 2013, le prix global de 330.000 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à acheter pour la commune les deux parcelles C1108 et C1109 pour un prix total de 330.000 € (hors frais de notaire), à signer tous les documents afférents à cette acquisition et à Inscrire les écritures suivantes sur le Budget Principal communal 2013 pour financer l'achat :

| Dépenses Investissements |                      |           | Recettes Investissements |                                       |           |
|--------------------------|----------------------|-----------|--------------------------|---------------------------------------|-----------|
| 2111 D                   | Acquisition terrains | 300.000 € | 1323 R                   | Subvention Conseil Général du Var     | 100.000 € |
| 2111 D                   | Frais d'agence       | 30.000 €  | 1322 R                   | Subvention Conseil Régional PACA      | 100.000 € |
| 2111 D                   | Frais de notaire     | 15.000 €  | 023 R                    | Virement de la section fonctionnement | 145.000 € |
|                          |                      | 345.000 € |                          |                                       | 345.000 € |

| Dépenses Fonctionnement |                                  |           | Recettes Fonctionnement |                                      |           |
|-------------------------|----------------------------------|-----------|-------------------------|--------------------------------------|-----------|
| 021 D                   | Virement section investissements | 145.000 € | 7381 R                  | Taxe additionnelle droit de mutation | 100.000 € |
|                         |                                  |           | 6419 R                  | Remboursement frais personnel        | 45.000 €  |
|                         |                                  | 145.000 € |                         |                                      | 145.000 € |

Monsieur GAIDON arrive et vote à compter de cette délibération.

#### **DELIBERATION N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAR**

Le Conseil Général du Var peut aider financièrement la commune pour réaliser des opérations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de le solliciter pour l'acquisition foncière Ste Anne et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier :

- . prix des terrains : 300.000 €
- . frais d'agence : 30.000 €
- . frais de notaire (estimation) : 15.000 €

#### **DELIBERATION N° 3 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL PACA**

Le Conseil Régional PACA peut aider financièrement la commune pour réaliser des opérations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de le solliciter pour l'acquisition foncière Ste Anne et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier :

- . prix des terrains : 300.000 €
- . frais d'agence : 30.000 €
- . frais de notaire (estimation) : 15.000 €

#### **DELIBERATION N° 4 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET POMPES FUNEBRES**

Une décision modificative sur le Budget Pompes Funèbres est nécessaire pour régulariser les amortissements (erreur de compte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative n° 2 du Budget Pompes Funèbres détaillée ci-dessous :

- Compte 28188 D : 1.345,90 €
  - Compte 28182 R : 1.345,90 €
- } Section d'investissement
- 
- Compte 6811 D : 1.345,90 €
  - Compte 7811 R : 1.345,90 €
- } Section de fonctionnement

#### **DELIBERATION N° 5 : SIVAAD – ACTES D'ENGAGEMENT SUR APPEL D'OFFRES 2014/2016 – DENREES ALIMENTAIRES**

La commune a adhéré au groupement de commandes des collectivités territoriales du Var afin de pouvoir recenser les besoins communs en marchandises diverses et obtenir ainsi les offres de prix les plus intéressantes pour des produits de qualité certifiée.

A cet effet, la commission d'appel d'offres du groupement a mené à bien les procédures d'appels d'offres après recensement des besoins exprimés en denrées alimentaires par les collectivités adhérentes pour 2014/2016.

En application de l'article 8 du Code des Marchés Publics et de l'article 5 de la convention constitutive du groupement, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer les actes d'engagement individuels avec les titulaires du marché (Brake France Services, Sté Arnal, POMONA Passion Froid et POMONA TerreAzur SAVCO et Félix Potin) pour les besoins recensés sur la commune.

